

DÉPARTEMENT  
DE LA GUADELOUPE



COMMUNE DE  
**BAILLIF**

Numéro d'inscription au  
Registre

**2023 – 03**

Numéro de la Délibération

**01**

Effectif du Conseil : 29

Présents : 24

Absents : 05

Dont Procurations : 02

Délibération publiée le

**15 JUI 2023**

Pour le Maire

Marie-Yveline THEOBALD  
PONCHATEAU

REPUBLIQUE FRANCAISE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 09 juin à 16 h 00, le Conseil Municipal de Baillif s'est réuni à la salle des délibérations de la Mairie, à Baillif, sous la Présidence de Madame le Maire, sur convocation par décret n°2023-257 du 6 avril 2023, adressé le 30 mai 2023 et affichée à la mairie.

### CONSEILLERS PRESENTS :

Marie-Yveline THEOBALD-PONCHATEAU ; Jean-Michel GUSTAVE-DIT-DUFLO ; Dina BELLON ; Joël ARRINDELL ; Josette TINVAL ANDRE ; Jean-Claude HOUBLON ; Cynthia PEROUMAL ; Francis BABEL ; Yves-Lise OTTO ; Romain LICIUS ; Marie-Line SALNOT ; Annick PARNASSE épouse MONDELICE ; Janick CHACAL ; Éric FAIRFORT ; Danielle MONDELICE ; Fred BABEL ; Mauricette CAMALET ; Yolaine BRISSAC ; Olivier ISMAËL ; David JOSUE ; José DAVISON ; Corine PEROUMAL ; Jean-Claude GLANDOR ; Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO.

### CONSEILLERS REPRESENTES :

Ketty GOMBAULD LECOLAS (représentée par Mauricette CAMALET) ; Moïse NAPRIX (représenté par Janick CHACAL).

### CONSEILLERS ABSENTS :

Hadjanie HANANY ; Lydie CRANE ; Marie-Lucile BRESLAU.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 24. Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Cynthia PEROUMAL a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

## 01- ELECTION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

### RAPPORT DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Sénat se compose de 348 sénateurs élus au suffrage universel indirect par environ 162 000 grands électeurs. Dans chaque département, les sénateurs sont élus par un collège électoral de grands électeurs formé d'élus de cette circonscription : députés et sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux, conseillers municipaux, élus à leur poste au suffrage universel.

Depuis 2008, les sénateurs sont élus pour un mandat de 6 ans, le Sénat se renouvelle tous les 3 ans depuis 2011.

Le nombre de sénateurs élus dans chaque circonscription varie en fonction de la population. La Guadeloupe dispose de 3 sénateurs.

Chaque renouvellement permet d'élire environ la moitié des sénateurs répartis en deux séries. La série 2 qui comporte 178 sièges a été renouvelée lors des élections sénatoriales de septembre 2020. Le dimanche 24 septembre 2023 aura lieu l'élection des 170 sénateurs de la série 1, dont ceux de la Guadeloupe.

Il nous faut procéder à l'élection des délégués et suppléants qui voteront pour les élections sénatoriales. Conformément aux dispositions du décret n°2023-257 du 6 avril 2023, les conseils municipaux sont convoqués le vendredi 9 juin 2023 à cet effet.

Dans les communes de moins de 9000 habitants comme la nôtre, le nombre de délégués est fixé en fonction de l'effectif légal du conseil municipal. Au vu de notre effectif de 29 membres du conseil municipal, Baillif dispose de 15 délégués. Le nombre de suppléants varie selon celui du nombre de délégués. Pour Baillif, il est de 5 suppléants.

Ces délégués et suppléants sont élus pour notre commune, sans débat, au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux sur une même liste paritaire suivant le système de représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel. La liste peut comprendre un nombre de noms inférieur au nombre de sièges de délégués et de suppléants à pourvoir.

Les listes doivent être remis au président du bureau électoral en début de séance. Chaque liste se compose comme suit :

- Le titre de la liste présentée
- Les noms, prénoms, sexe, domicile, date et lieu de naissance, ainsi que l'ordre de présentation des candidats.

Si un délégué ou un suppléant refuse d'exercer son mandat, ils doivent faire part de leur refus d'exercer leur mandat par oral ou par écrit au bureau électoral immédiatement après la proclamation de leur élection avant que la séance ne soit levée, faute de quoi ils sont réputés avoir accepté ce mandat.

Madame la maire indique que le bureau électoral est composé d'elle en qualité de présidente à l'ouverture du scrutin, et des deux membres du conseil municipal les plus âgés, à savoir Mme Dina BELLON et M. Romain LICIOUS ainsi que des deux membres les plus jeunes, M. David JOSUE et Mme Cynthia PEROUMAL

Les listes déposées et enregistrées sont :

La liste « ENSEMBLE, Continuons le CHANGEMENT » composée par

- 1- M. Jean-Michel GUSTAVE- DIT-DUFLO
- 2- Mme Dina BELLON
- 3- M. Joël ARRINDELL
- 4- Mme Josette TINVAL ANDRE
- 5- M. Jean-Claude HOUBLON
- 6- Mme Yves-Lise OTTO
- 7- M. Francis BABEL



- 8- Mme Marie-Line SALNOT
- 9- M. Janick CHACAL
- 10- Mme Danielle MONDELICE
- 11- M. Moïse NAPRIX
- 12- Mme Annick PARNASSE épouse MONDELICE
- 13- M. Fred BABEL
- 14- Mme Mauricette CAMALET
- 15- M. Romain LICIOUS
- 16- Mme Cynthia PEROUMAL
- 17- M. Éric FAIRFORT
- 18- Mme Ketty GOMBAULD LECOLAS
- 19- M. David JOSUE
- 20- Mme Yolaine BRISSAC

Et la liste « UNIR POU BAYIF » composée par

- 1- M. Jean-Claude GLANDOR
- 2- Mme Corine PEROUMAL
- 3- M. José DAVISON
- 4- Mme Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO

Après l'enregistrement des candidatures, il est procédé au vote sans débat et par scrutin secret.

Suite au dépouillement, les résultats sont les suivants :

- |                                       |      |
|---------------------------------------|------|
| - Nombre de votants                   | : 26 |
| - Nombre de bulletins                 | : 26 |
| - Nombre de suffrages déclarés nuls   | : 0  |
| - Nombre de suffrages déclarés blancs | : 0  |
| - Nombre de suffrages exprimés        | : 26 |

A obtenu,

- La liste « ENSEMBLE, Continuons le CHANGEMENT » : 22 voix
- La liste « UNIR POU BAYIF » : 4 voix

Madame le maire proclame les résultats définitifs :

La liste « ENSEMBLE, Continuons le CHANGEMENT » : 13 titulaires et 5 suppléants

La liste « UNIR POU BAYIF » : 2 titulaires et 0 suppléants

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-2 ;

Vu le Code électoral, et notamment les articles L. 284, L.286, L. 289, R.25-1, R.137 et suivants ;

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023, portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu Arrêté DCL/BRGE du 22 mai 2023 indiquant pour chaque commune le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués, de délégués supplémentaires et de suppléants à élire pour le renouvellement de la série 1 des sénateurs le dimanche 24 septembre 2023.



## LE CONSEIL MUNICIPAL

**Article 1** : Proclame élus délégués titulaires, les candidats de la liste « ENSEMBLE, Continuons le CHANGEMENT » dans l'ordre de la liste tels qu'ils figurent ci-dessous :

- 1- M. Jean-Michel GUSTAVE- DIT-DUFLO
- 2- Mme Dina BELLON
- 3- M. Joël ARRINDELL
- 4- Mme Josette TINVAL ANDRE
- 5- M. Jean-Claude HOUBLON
- 6- Mme Yves-Lise OTTO
- 7- M. Francis BABEL
- 8- Mme Marie-Line SALNOT
- 9- M. Janick CHACAL
- 10- Mme Danielle MONDELICE
- 11- M. Moïse NAPRIX
- 12- Mme Annick PARNASSE épouse MONDELICE
- 13- M. Fred BABEL

et ceux de la liste « UNIR POU BAYIF » dans l'ordre de la liste tels qu'ils figurent ci-dessous :

- 1- M. Jean-Claude GLANDOR
- 2- Mme Corine PEROUMAL

**Article 2** : Proclame élus délégués suppléants, les candidats de la liste « ENSEMBLE, Continuons le CHANGEMENT » dans l'ordre de la liste tels qu'ils figurent ci-dessous :

- 1- Mme Mauricette CAMALET
- 2- M. Romain LICIUS
- 3- Mme Cynthia PEROUMAL
- 4- M. Éric FAIRFORT
- 5- Mme Ketty GOMBAULD LECOLAS

**Article 3** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour Expédition Conforme

Le Maire

Marie-Yveline THEOBALD-PONCHATEAU

